

Engager les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du territoire dans une démarche de santé environnementale (SE)

Contexte et enjeux

Les 1000 premiers jours de l'enfant, de la période intra utérine aux 2 ans, sont déterminants pour sa santé physique et psychique. Ils représentent, à ce titre, une priorité en termes de prévention précoce, de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités. Durant cette période, l'exposition à certains polluants de l'environnement, intérieur comme extérieur, peut accroître les risques sur la santé future de l'enfant et son développement. Les professionnels de la petite enfance ont un rôle primordial à jouer dans l'accompagnement et l'information des parents, mais également dans l'offre de lieux d'accueil les plus favorables possibles à l'environnement et la santé des enfants.

Un certain nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou de santé périnatale sont actuellement engagés en Bretagne dans des démarches de santé environnementale et leurs retours d'expériences sont très positifs. **Le CLS représente une opportunité pour :**

- capitaliser et diffuser les expériences de ces établissements à l'échelle du territoire, dans le cadre d'une dynamique collective permettant l'échange de bonnes pratiques
- sensibiliser les professionnels et les parents,
- consolider la prise en compte de la santé environnementale (SE) dans les EAJE.

Description / Mise en œuvre opérationnelle

La méthode consiste, avec l'appui d'un opérateur pour la 1^{ère} année, à :

- **Sensibiliser et former les professionnels** des EAJE du territoire à la santé environnementale
- **Réaliser un diagnostic de pratiques au sein de chaque EAJE et identifier les actions déjà en place et celles prioritaires** d'un point de vue individuel et collectif. Alimentation et contenants - environnement intérieur et des espaces extérieurs - jeux et jouets plus sains - produits d'entretien sont autant de sujets sur lesquels des actions relativement simples et concrètes peuvent être mises en place. Certains EAJE accompagnés ont par exemple engagé une substitution de certains de leurs produits d'hygiène, ou modifié la vaisselle utilisée, pour réduire les expositions aux perturbateurs endocriniens.
- **Partager les pratiques** entre établissements, sous la forme de rencontres thématiques par exemple
- Impulser de nouvelles expériences, grâce à la dynamique collective
- **Proposer des supports ou des temps de sensibilisation aux familles sur la santé environnementale**
- **Les années suivantes, le CLS poursuit la mise en réseau des acteurs sur le territoire**, et si possible étend la dynamique (Relais petite enfance, assistantes maternelles etc.)

Prérequis / Facteurs de réussite

Pour déployer une démarche de manière efficace et pérenne, la mise en œuvre et le suivi d'une gouvernance dédiée (engagement des élus et des directeurs en particulier) sont des facteurs clé de succès, par exemple pour travailler sur la politique d'achats dans tous ses segments.

Une bonne connaissance des exigences réglementaires (qualité de l'air intérieur /radon, alimentation et contenants alimentaires...) est également un facteur de réussite.

La diffusion de la stratégie et des actions au-delà des EAJE impliqués est également nécessaire pour entraîner l'ensemble des parties prenantes dans une dynamique (parents, PMI, réseau de périnatalité, fournisseurs...).

Public visé	Partenaires à mobiliser	Compétences de la collectivité à mobiliser	Ressources humaines et financières à mobiliser
<p>Professionnels des EAJE du territoire, relais d'assistantes maternelles (publics et privés) Enfants</p>	<p>Elus, services techniques, directeurs d'EAJE, puéricultrices, assistantes petite enfance, CAF, PMI...</p>	<p>Gestion des EAJE relevant de la collectivité (compétences en matière d'aménagement, de fonctionnement, d'entretien, de restauration...)</p>	<p>- Temps agents pour suivre les formations, participer au diagnostic, mettre en place le plan d'action...</p> <p>-Accompagnement par l'association Agir pour la santé des générations futures et Primum non nocere : pris en charge par ARS et CAF. 1 territoire par département et par an accompagné. Se rapprocher de la DDARS pour plus d'infos.</p> <p>-L'ARS peut également mettre à disposition certains opérateurs en conventionnement (MFB pour la réalisation d'ateliers en direction des familles, CIDB sur la prévention des risques liés aux nuisances sonores). Les demandes sont à remonter dans le cadre du recensement des besoins financiers des CLS réalisés par l'ARS 2x /an.</p>

Pour aller plus loin...

- Guides Recocrèche de l'ARS Nouvelle Aquitaine : <https://www.recocreches.fr/>
- [La santé environnement à destination des jeunes enfants : votre boîte à outils | Agence régionale de santé Bretagne](#)
- [Boîte à outils CLS de l'ARS Bretagne](#)

Contacts

Collectivités en CLS accompagnées en 2025 : St Brieuc Armor Agglomération, Pays de Brest, Entre Seiche et Ille, Est Morbihan